



ABONNEMENTS :

Loire et Départements limitrophes
Six Mois . . . . . 2 fr. 50
Un An . . . . . 5 —
Autres Départements :
Six Mois . . . . . 3 fr.
Un An . . . . . 6 —

LE RÉVEIL ROANNAIS

INSERTIONS :

ANNONCES, la ligne : 25 cent.
RÉCLAMES, — 35 —
FAITS DIVERS, — 50 —

POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Organe Radical-Socialiste de la Région Forézienne

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République.

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les Lettres non affranchies sont refusées

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Rédacteur

Les Lettres non affranchies sont refusées

77, Rue Sainte-Elisabeth, 77

ROANNE

AVIS

à nos Lecteurs et Correspondants

Tout ce qui concerne le Journal, le RÉVEIL ROANNAIS, soit Rédaction, soit Administration, doit être adressé à M. GOUTTENNOIRE, gérant du Journal, place de la Loire.

SOMMAIRE. — La Loi Bérenger. — Chronique Parisienne. — Echos. — La Participation aux Bénéfices. — La Guillotine-Exemple. — La Semaine ouvrière, Louis Roy. — Cour d'assises de la Loire. — Causeries hebdomadaires. — Chronique locale. — L'Abruti. — Chronique: Les Coalitions de la Rue. — L'Esprit des autres. — Faillites. — Etat civil.

Roanne, le 4 septembre 1891

LA LOI BÉRENGER

Cette semaine, la Cour d'assises de la Loire a condamné à deux ans de prison, le citoyen Mollet, pour avoir prononcé un discours dans notre salle de Venise, quelques jours avant le Premier Mai.

Mollet est anarchiste. Il est absolument inutile de dire que nous ne sommes pas. Mais nous ne devons pas moins constater que les juges appliquent toujours le maximum de la peine aux socialistes plus ou moins révolutionnaires qu'ils poursuivent pour leurs opinions.

Mollet, qui est en ce moment à Londres, à l'abri des poursuites et des années de prison, n'avait aucune condamnation antérieure. On devait donc lui appliquer la loi Bérenger.

Nenni ! Elle n'existe pas, paraît-il, pour les condamnés politiques !... Nous ne disons pas cela parce qu'il s'agit d'un anarchiste, dont nous n'approuvons pas les actes, du compagnon Mollet, que nous ne connaissons pas.

Nous relevons ce fait, uniquement parce qu'il nous permet de constater que les lois ne sont pas faites pour tous et que les condamnés politiques sont toujours plus durement traités que les condamnés pour délit de droit commun.

D'autant plus qu'un jugement prononcé peu après démontre que nous avons parfaitement raison. Le lendemain, on jugeait en Cour d'assises, dans la même salle, en présence du même Jury, un nommé Lavallée, ancien agent de police à Roanne, dernièrement occupé chez un de nos jardiniers.

quelle façon est équilibrée la balance de la Justice.

L'indulgence pour les coquins. Les peines arbitraires et injustes pour les accusés politiques.

Telle est sans doute la ligne de conduite que se sont tracés les juges de notre époque.

Nos Brid'oisons de ce temps distribuent la Justice à peu près comme les prostituées pratiquent la vertu.

L'Union pas du tout Républicaine et le Journal des balivernes de Roanne peuvent trouver un tel état de choses très bien et très juste.

Mais nous, les républicains avancés, les socialistes, les radicaux, nous sommes payés pour savoir que cela ne peut durer toujours ainsi.

Les lois doivent être faites pour tout le monde, encore bien plus la loi Bérenger que toutes les autres.

Il ne s'agit pas de voter des lois, qui, comme celle-là, sont un peu meilleures que les précédentes, si on entend ne les appliquer qu'à ceux qui méritent le moins cette application.

Déjà, à la dernière session des assises de la Loire, nous avons vu accorder le bénéfice de la loi Bérenger à des voleurs et à des banqueroutiers et le refuser à d'honnêtes citoyens, condamnés pour délit de presse ou de parole.

Le fait se reproduit et se reproduit un peu partout.

Il est temps d'en appeler à l'opinion publique et de montrer ainsi que sous le prétexte de nous rendre un peu plus la justice, on ne fait qu'être de plus en plus injuste.

CHRONIQUE PARISIENNE

Nous n'avons jamais été partisan de la guerre. Quelles que soient les causes qui la motivent, quand bien même un peuple aurait pour lui le bon droit et la justice, nous n'avons jamais cessé de considérer l'action de mettre des centaines de mille hommes en présence, et de les exciter les uns contre les autres, comme un acte absolument criminel.

Pourtant il y a dans la vie des peuples des moments où ce crime peut et doit être considéré comme un crime nécessaire.

Y a-t-il dans la vie des hommes un acte plus bêtement fou que le duel ? et pourtant encore le duel est une folie nécessaire.

La guerre, de même que le duel, ne prouve absolument rien; la force souvent prime le droit ! Il faut cependant subir l'une et l'autre, comme deux maux que la sagesse des nations ne sera jamais assez puissante pour faire disparaître.

Nous devons donc envisager, froidement et sans parti pris, la situation qu'ont créée les derniers événements, et nous dire qu'il faut être prêts à tout événement, à repousser toute tentative qui serait faite contre l'indépendance et l'intégrité de la France.

Nous avons toujours cru jusqu'à présent au maintien de la paix, étant persuadé que l'Allemagne n'avait aucun intérêt à faire la guerre, étant convaincu que la France ne se lancerait pas à nouveau, le cœur léger, dans une entreprise, dans laquelle malgré le bon état de nos armements, malgré la supériorité de nos troupes, malgré la justice de notre cause, la porte est ouverte à tous les aléas les plus imprévus.

Nous n'avons jamais redouté les conséquences de la triple alliance Italo-Austro-Allemande.

Elle manque de tête et de direction. Ce ne sont pas les Caprivi, les di Rudini, les Tisza qui auront jamais le génie de mener à bien l'œuvre des Guillaume I et des Bismarck.

Mais si nous n'avons rien à redouter de la froide raison et de la diplomatie politique, nous pouvons craindre de cet éternel, qui a nom Guillaume et qui gouverne aujourd'hui l'Empire d'Allemagne, un accès de rage ou de folie furieuse.

Les réceptions chaleureuses faites par la Russie à la flotte française, l'accueil des plus sympathiques fait à l'escadre française par la population anglaise, ont eu le soin d'exciter la bile du monarque allemand, qui semble aujourd'hui absolument dérouter. Alors qu'il croyait terrifier l'Europe par ses manières hautaines et encombrantes, alors qu'il supposait que son voyage en Angleterre allait lui assurer une prépondérance significative dans le concert Européen, il est éclipé et renvoyé dans l'ombre par le succès incontestable remporté par la France en Russie et en Angleterre.

Les grandes manœuvres, qui ont lieu dans l'Est à deux pas de l'Alsace-Lorraine et l'entraînent dont font preuve nos troupes, ne sont pas de nature à diminuer son dépit, à lui rendre le calme, qui lui fait absolument défaut.

C'est cet état d'affolement qui nous fait craindre que la paix soit troublée. Le Berliner Tagblatt nous apprend que d'importantes demandes de crédit pour le budget militaire seront soumises au prochain Reichstag.

Quoi qu'il en soit, la France montre à l'Allemagne que si elle ne désire pas et ne provoque pas la guerre, elle sait ne pas la craindre, elle sait être à la hauteur de la situation qu'on lui crée.

ECHOS

Les maîtres répétiteurs

Le Journal officiel publie un décret déterminant le service et la situation des répétiteurs dans les lycées et les collèges. Le texte de ce décret avait été soumis au conseil supérieur de l'instruction publique dans sa dernière session et voté par cette assemblée.

Le Journal officiel publie également un décret relatif au classement et au traitement des répétiteurs dans les lycées et collèges. Le conseil supérieur, on s'en souvient, avait refusé de se prononcer sur cette partie du projet qui lui était déféré, alléguant qu'il n'avait pas qualité pour traiter la question financière. Le décret a été rendu simplement sur avis de la section permanente du conseil supérieur.

Fête du Centenaire de la « Marseillaise »

Le conseil municipal de Choisy-le-Roy, dans sa séance du 23 mai 1890, a pris l'initiative de fêter le centenaire de la Marseillaise et a voté à cet effet une première somme de 2.000 francs, s'appuyant sur les considérants suivants :

Attendu : Qu'il y a bientôt un siècle, au moment où le peuple français venait de secouer le joug de la tyrannie et de proclamer son indépendance, la coalition des rois menaçait de nous faire perdre tous les fruits de la Révolution et de nous replonger plus avant sous le joug.

Au moment où nos soldats découragés, vaincus, reculaient devant les ennemis, un homme de génie, Rouget de Lisle composa en une nuit (2 avril 1792) pour l'armée du Rhin, les belles paroles et la musique de ce chant immortel devenu notre chant national : La Marseillaise.

Aux accents de cet hymne patriotique et entraînant, nos troupes reprennent confiance et repoussent les envahisseurs. La brillante victoire de Valmy, remportée le 20 septembre 1792, oblige les Prussiens à reculer et, le lendemain, la Convention proclame LA RÉPUBLIQUE.

La victoire de Jemmapes nous débarrasse des Autrichiens et, selon le mot de Goethe, « en ce lieu et en ce jour commence une nouvelle époque pour l'histoire du monde. » Notre sol reconquis, la République française prend rang parmi les nations.

C'est pour célébrer cette belle page de notre histoire nationale, c'est pour rendre à Rouget de Lisle et à la Marseillaise, l'hommage qui leur revient, que nous voulons, cent ans après, fêter dignement cet anniversaire.

La Marseillaise, appartient à la France entière, elle a été consacrée officiellement Chant national.

N'est-il pas du devoir des pouvoirs publics de fêter ce Centenaire mémorable dans la ville qui possède les cendres de l'immortel auteur de la Marseillaise !

Nous leur demandons donc de s'associer à nous dans cette idée, afin de nous permettre de donner à cette fête tout l'éclat qu'elle doit comporter.

Depuis cette date, nous nous sommes assurés de la concurrence de M. le président de la République, de MM. les présidents du Sénat et de Chambre des députés, des ministres, d'un grand nombre de sénateurs et de députés. Ils ont bien voulu s'associer à nous et constituer notre Comité de patronage.

Le Conseil général de la Seine et le Conseil municipal de Paris ont tenu à participer, d'une façon effective, à cette solennité.

Mais, pour lui donner tout l'éclat nécessaire, les organisateurs ont besoin du concours de toutes les bonnes volontés.

M. Carnot a accepté la présidence d'honneur de cette fête avec MM. Le Royer, de Freycinet, Floquet, Barbey, Constans, Yves Guyot, Rouvier, Jules Roche, Ribot, Bourgeois, Fallières, Deville.

Le comité de patronage formé par MM. les sénateurs et députés du département de la Seine se compose de M. René Goblet, sénateur, président ; M. Barodet, député, vice-président ; MM. Lefebvre, Poirrier, Ranc, Tolain, sénateurs ; MM. Baulard, G. Berger, H. Brisson, Chassaing, Chautemps, C. Dreyfus, Dumay, E. Ferry, Hovelacque, Jacques Lockroy, Lavy, Marmottan, H. Mathé, Maujan, Mesurier, Millerand, Pichon et Tony Révillon, députés ; M. Lévêque, conseiller général du canton de Villejuif.

Mort d'un ministre Turc

On prétend que le sultan, lorsqu'il eut connaissance des actes de brigandage commis récemment près de Salonique, entra dans une violente colère.

Il fit venir son ministre de la guerre et lui adressa des reproches tellement vifs que le ministre, en se rendant aux bureaux de son ministère, aurait été frappé d'une attaque d'apoplexie.

Par ordre, les journaux ont attribué la mort du ministre à une maladie de cœur.

Sa mort ne s'en serait pas moins produite à la suite des circonstances racontées ci-dessus.

L'enterrement a été splendide, et le sultan lui-même a voulu en payer les frais. Cette mort a produit une très grande sensation dans le monde officiel turc.

Les bicyclistés dans l'armée

Le lieutenant Bawen, de la garde nationale, envoyé en inspection dans le Connecticut, aux Etats-Unis, a fait, dans son rapport au département de la guerre, de grands éloges du service des bicyclistés qui fonctionnent dans le corps d'armée du Connecticut.

D'après le lieutenant Bawen, un homme monté en bicyclette peut traverser des endroits où des chevaux ne pourraient pas passer.

Il ajoute encore que les bicyclistés rendraient de grands services comme messagers entre le gros de l'armée et les postes avancés. Il préconise, par conséquent, d'étendre les expériences déjà faites.

La garde nationale du Connecticut sera la première armée des carabines à répétition.

Trous à la lune

Est-ce encore un trou à la lune ? Voici ce que rapporte la Gazette du Centre : M. L., commis des contributions indirectes à Tulle, a tenté de se suicider, vendredi matin, entre Aubazine et Brive, dans le train qui part de Tulle à six heures de matin, en se tirant un coup de revolver dans la région du cœur.

La blessure n'est pas mortelle. Les causes qui ont pu pousser ce jeune homme de vingt-quatre ans à un pareil acte de désespoir ne sont pas connues.

Un commis des contributions qui tente de se tuer, c'est grave par le temps qui court. L., est peut-être un très honnête homme. Mais vérifions ses comptes.

Comme nous en avons beaucoup, nous ne ferons une croix qu'au centième.

L'influenza à la Réunion

Les journaux arrivés par le dernier courrier annoncent qu'une épidémie ayant tous les caractères de l'influenza sévit à l'île de la Réunion depuis la fin du mois de juillet.

Crispi duelliste

Il s'en est peu fallu, ces jours derniers, qu'il n'y eut un duel entre Crispi et le député Tajani.

Dans les derniers temps du ministère Crispi, un conseil municipal de Sicile avait pris la résolution de cautionner une banque menacée de faillite, et Crispi avait fait approuver cette décision par décret royal. Il s'agissait d'une somme de 2.500.000 livres.

Elle ne voulait pas donner d'autres et d'être prêt à répondre d'autre façon. Le duc de Noja, pour Crispi, le député Quarto di Belgio, pour Tajani, eurent une longue conférence et décidèrent qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à l'affaire.

Roman Princier

Le prince héritier de Roumanie, Ferdinand, neveu du roi Charles, s'est laissé ensorceler par les beaux yeux de Mlle Hélène Vaccaresco, demoiselle d'honneur de la reine.

Désireuse, sans doute, de plaire à sa souveraine, qui honore particulièrement les littérateurs et écrit elle-même sous le pseudonyme de Carmen Sylva, Mlle Vaccaresco employait tous ses instants de loisir à caresser la muse.

Elle ne perdait point son temps, si l'on en juge par le petit poème suivant, adressé il y a quelques années, pendant un bal, à Paris, à un cavalier envers lequel la gracieuse jeune fille avait oublié ses engagements.

Il est bon de noter d'abord que l'expression on dirait du cœur était alors à la mode :

Monsieur, quel enfantillage ! Me boudier de cette façon Et me faire mauvais visage, Pour un malheureux cotillon. Parce que j'ai, tête légère, Oublié mon engagement. Cessez de porter diable au terre Et causez, raisonnablement, Mardi prochain, une autre fête. Nous réunira de nouveau, A danser, déjà je m'apprête. Quel bonheur ! On dirait du cœur. Or sus, accoutez-moi, messire, Je vous promets, pour ce soir-là, Tout ce que vous voudrez sans rire, Le cotillon, ceci, cela. Mais quand j'aurai noté ma faute Dans un tourbillon possibèreux, Vous aurez-il été moins honteux ? N'est-ce pas et fait plus heureux ?

L'héritier du trône, ayant entendu vanter le talent de la jeune personne et désirant lui-même continuer un jour les traditions littéraires inaugurées par la reine à la cour de Bucarest, pria Mlle Vaccaresco de lui donner des leçons de poésie.

Celle-ci n'osa point refuser. Grâce à l'excellence de sa méthode, son élève devint bientôt assez fort pour lui tourner le quatrain suivant :

A vous la grâce, à vous le charme, Puissez-vous, loin de la douleur, Ne pas flétrir, par une lame, L'éclat de votre printemps en fleur !

Et voici comment, au dernier bal de la cour, il célébrait la beauté de sa prof sœur, qui, dédaignant les fleurs et les diamants, avait pour toute parure des hirondelles de mer :

Elle avait jeté ses soirs-là, Dans ses fins cheveux que j'adore, Dans les plis de sa jupe encore, Quelques oiseaux par-ci, par-là. Je la trouvais tellement belle, Que la mort eût pommé mes vœux. Si, pareil à l'humble hirondelle, J'avais pu me poser sur elle, Avant de m'en voler aux cieux.

Devant de telles protestations, on comprend que Mlle Vaccaresco soit toujours pleine d'espérance.

La Participation aux Bénéfices

La Chambre a été saisie par un de ses membres, M. Guillemet, d'une fort intéressante proposition de loi sur la participation aux bénéfices dans les entreprises et les concessions de l'Etat.

A dire vrai, l'auteur de la proposition se fait peut-être bien quelques illusions sur les résultats qu'est appelée à produire la participation. La participation aux bénéfices, écrit-il tout au début de son exposé des motifs, voilà le nœud de la question sociale. La question sociale n'est, nous le craignons, pas si facile à trancher. Et le remède que préconise M. Guillemet pourrait bien ne pas avoir toutes les vertus qu'il lui attribue.

Il faut s'entendre tout d'abord sur le système qu'on décore de ce nom : participation aux bénéfices. L'acte de générosité du patron qui, à la fin d'un exercice satisfaisant, distribue à ses ouvriers une petite part de son bénéfice sous forme de gratifications, mérite-t-il d'être ainsi qualifié ? Il ne semble pas.

Il faut qu'entre le chef de la maison et ses ouvriers un contrat soit intervenu qui ait réglé dans quelles conditions les ouvriers participeraient aux bénéfices. Ce n'est pas, d'ailleurs, un usage nouveau que cette association d'un genre particulier. C'est une habitude courante, dès aujourd'hui que d'intéresser les directeurs de certaines grandes sociétés anonymes aux résultats de l'entreprise.

Les voyageurs de commerce ont une part de bénéfice dans la plupart des maisons sur les opérations qu'ils effectuent. Il en

est de même dans les grands magasins pour les employés, qui sont intéressés dans les ventes qu'ils font.

La participation aux bénéfices a déjà, en France, été appliquée dans les relations entre patrons et ouvriers. L'exemple des maisons Leclair, Laroche-Joubert, est bien connu.

Mais il ne suffit pas de dire : participation aux bénéfices. Il y a, comme dit l'autre, fagot et fagot, et la participation ne vaut que par les conditions où elle est appliquée. Or, son établissement soulève une foule de questions délicates.

L'une des premières est l'usage des fonds qui seront attribués aux travailleurs en vertu du principe de la participation. Sous prétexte de protéger les travailleurs contre leurs propres entraînements et de leur faire de l'épargne une vertu obligatoire, mais non gratuite, le patron versera-t-il dans les caisses de mutualité, de secours, d'instruction, etc., l'argent dont l'ouvrier qui l'a gagné ne touchera pas un centime ? C'est la pratique de certaines maisons. Le congrès international de la participation, tenu en 1889, l'a même recommandée. A grand tort, croyons-nous, et un patron, M. Chaix, qui met la participation en pratique, a, d'une manière très nette, fait ressortir les inconvénients de ce système :

« L'ouvrier, dit-il, qui en général ne considère pas l'avenir, ne croirait pas à la participation si, chaque année, il n'en touchait au moins quelque profit. Il se persuaderait qu'en lui gardant sa part sous prétexte d'épargne, on veut l'enchaîner à l'établissement, et, au lieu d'apprécier les bienfaits de la participation, il ne la regarderait qu'avec méfiance. »

De même, il importe que, si le participant vient à quitter l'usine, il ne soit pas déchu de ses droits et qu'il puisse reprendre et emporter les fonds qu'il a amassés par son travail, qui sont sa propriété. Il se persuaderait, sans cela, bien facilement, fut-ce à tort, que son renvoi n'a été qu'un moyen de le dépouiller de son bien.

Enfin, la plus délicate et la plus grave de toutes les questions soulevées par la participation est celle du contrôle. Quand le patron distribuera, à la fin de l'année, à chaque ouvrier, la part de bénéfice qui lui revient, comment faire pour que l'ouvrier ne puisse pas se croire frustré ? La confiance ne se commande pas. Dans l'intérêt même des deux parties, il est bon qu'une vérification ait lieu.

Le meilleur procédé est sans doute celui qui donne à l'ouvrier même le droit et le moyen de contrôler qu'il a bien touché son dû. Tout au moins un ou plusieurs arbitres du choix des intéressés peuvent être chargés de procéder à cet examen nécessaire.

On voit que la participation aux bénéfices soulève bien des problèmes accessoires, outre que, si son usage se généralisait, il serait à craindre que la part moyenne de bénéfice à recevoir ne prit simplement la place d'une quotité égale du salaire au lieu d'en être un complément.

Mais si son application à l'industrie privée présente moins d'avantages peut-être que ne le croient ses convaincus défenseurs, il en est autrement s'il ne s'agit, comme on le propose, que de l'introduire dans les entreprises et les concessions de l'Etat.

Réduite à ces proportions, elle n'offre que des avantages, en même temps qu'elle institue une expérience sociale des plus intéressantes. A ce double point de vue, l'initiative de M. Guillemet mérite d'être hautement louée.

A. MILLERAND.

LA GUILLOTINE-EXEMPLE !

Les braves gens, incapables de tuer une mouche, qui se fâchent tout rouge lorsqu'on leur insinue timidement qu'ils peuvent être assez opportunistes, prudents et humanitaires de supprimer la peine de mort, peuvent constater, par le récit de l'exécution de l'assassin Bailet, le salutaire exemple fourni par la guillotine.

C'est à Douai qu'a été donné au peuple ce spectacle éminemment destiné, pensent les hommes graves, à dégoûter du crime l'âme la plus perverse.

— La guillotine ! un frein, voyez-vous, le seul frein, éminent-ils.

Pour un peu, ils en nuiraient les trains de la compagnie de l'Est et nommeraient leur système : la guillotine Westinghouse !

Mais, pourtant, ô sociologues de mon cœur ! si le condamné voit d'un œil serein arriver la fin du régime peu récréatif des longues parties de dominos avec ses gardiens, s'il donne d'avance une chiquenaude sur le nez de la camarade et blague le triangulaire couperet ; si l'écriteur, comme s'est écrié cet assassin :

« Tiens ! personne ne rigole donc ici ! »

Que direz-vous ? Soutiendrez-vous que le spectacle de son repentir et les affres du supplice sont de sortie à épouvanter les criminels de l'avenir ? Vous avez eu peur de l'établissement de l'échafaud en place publique, et vous l'avez dressé tout près de la prison ; vous avez redouté l'élé-

vation du gibet, et vous l'avez abaissé au ras du sol ; le soleil de midi vous a fait peur, et vous avez choisi l'heure incertaine où l'aube dispute un reste de nuit aux clartés douteuses de la première heure ; qu'imaginez-vous donc encore pour dissimuler davantage votre meurtre légal ?

En présence de tous ces magistrats, qu'il brave ; de ce peuple, qu'il harangne, de ces bourreaux, qu'il défie, et de ce prêtre qu'il repousse, il a été, ce misérable assassin, si fort, parce que si abandonné et si faible, plus redoutable, aux yeux du penseur, que toute cette société qui paraissait se hâter, non pas de punir, mais de se venger.

Et, dans l'assistance, il y avait, c'est probable, plus d'un aspirant scélérat qui se disait :

— Bailet est un héros ! Un jour viendra où je saurai mourir aussi crânement que lui !

Paul MARCEL.

La Semaine ouvrière

Le régime industriel, le régime des salaires surtout, nous apprend M. Bruwaert dans son rapport sur les conditions du travail à Chicago et dans les Etats de cette circonscription consulaire, subissent aux Etats-Unis l'influence de causes passagères et exceptionnelles.

L'usage de la vapeur a développé rapidement la grande industrie ainsi que la culture des régions que leur éloignement avait rendues à peu près inabordables. Le flot continu des immigrants a nécessité la création de nouveaux centres manufacturiers.

La prospérité des nouveaux établissements agricoles et industriels a été certainement une des causes dominantes qui ont permis, les bénéfices du travail étant très élevés, d'accorder à la main-d'œuvre une rémunération proportionnée, non pas aux besoins directs de l'ouvrier, dont la quantité n'était pas encore établie, mais aux profits immédiatement réalisables.

L'égalité politique et sociale qui existe aux Etats-Unis d'une façon mieux déterminée que partout ailleurs, permet aux ouvriers d'établir nettement les revendications des travailleurs.

Dans un programme adopté à Chicago par l'Assemblée générale des Unions de l'Etat de l'Illinois, nous apprend également M. Bruwaert, on lit que « les représentants des différentes organisations ouvrières et manufacturières de l'Etat, désireux de laisser de côté toutes les divergences politiques, à l'aide desquelles la division a été maintenue entre les ouvriers et inspirés par l'amour de leur pays et de leurs familles plutôt que par les intérêts de partis, s'unissent en vue d'obtenir le règlement, par voie législative, des demandes suivantes qui sont justes, nécessaires, rentrent dans les attributions du législateur, déclarant d'ailleurs que les ouvriers ne feront qu'un au scrutin en ce qui concerne ces demandes et leur vote :

- 1° Abolition complète du travail des prisons en régie privée ;
- 2° Etablissement de conseil d'arbitres ;
- 3° Loi limitant à huit heures la durée du travail quotidien, sauf en matière agricole ;
- 4° Responsabilité des patrons en cas d'accidents ;
- 5° Bonne loi d'apprentissage ;
- 6° Interdiction du travail des enfants au-dessous de quinze ans dans les ateliers, excepté en matière d'enseignement professionnel ;
- 7° Instruction obligatoire ;
- 8° Meilleure surveillance des usines et plus stricte application des pénalités en cas d'infraction ;
- 9° Abolition de la loi dite « des complots » ; interdiction aux patrons d'empêcher leurs ouvriers d'appartenir aux unions ;
- 10° Imposition de taxes proportionnelles sur le créancier hypothécaire à la décharge du débiteur ;
- 11° Paie hebdomadaire dans les huit jours du travail ; abolition de la paie en marchandises ;
- 12° Interdiction aux étrangers absents de posséder des terres ;
- 13° Punir comme crime la spéculation sur les denrées ;
- 14° Autoriser les unions à posséder et à créer des sociétés coopératives ;
- 15° Reprise par l'Etat des chemins de fer et des canaux ;
- 16° Création d'inspecteurs sanitaires des denrées. »

Ces revendications sont les principales, d'autres demandes varient suivant les besoins spéciaux des Etats dans lesquels les réunions ont lieu.

Depuis vingt années, le développement de Chicago a été considérable.

En 1870, la population était de 300.000 environ ; on comptait 1.150 établissements industriels, avec 20.000 ouvriers, ayant un salaire moyen de 2.550 francs par an ; en 1881, la population s'était élevée à plus de 500.000 habitants ; on comptait 2.000 établissements, avec 87.000 ouvriers ; le salaire moyen avait augmenté et atteignait 2.800 francs. En 1888, au dernier recensement, Chicago comptait plus de 800.000 habitants, 2.400 établissements et 140.000 ouvriers. Le salaire avait légèrement baissé et n'était plus que de 2.700 francs environ, 7 fr. 50 par jour.

Dans les autres Etats, qui composaient en 1884 le district consulaire de Chicago, à savoir : l'Illinois, le Wisconsin, le Michigan, l'Indiana, l'Ohio, le Kentucky, le Missouri, l'Iowa, le Minnesota, le Dakota, le Nebraska, le Kansas, le Montana, le Wyoming et le

Colorado, la population avait augmenté de 10 millions et demi à 14 millions et demi, de 1870 à 1890.

Le nombre des établissements s'était accru de 2.300 environ, comptant en 1886 près de 500.000 ouvriers au lieu de 360.000 en 1870. Le salaire était à peu près le même environ 1.800 fr. par an.

Les métiers manuels les mieux rétribués sont représentés par les maçons, les fondeurs, les bouchers, les charpentiers et les imprimeurs.

Les grèves, motivées à Chicago, comme presque partout ailleurs, par une demande d'augmentation de salaire ou une réduction de travail, dépassent rarement une suspension de travail de plus de trois semaines. Une exception notable, celle des chemins de fer de Chicago-Boulington et Guiney ; il s'est passé près de dix-huit mois avant que l'accord ait pu être rétabli.

Mais si les salaires sont plus élevés qu'en Europe, les dépenses domestiques que nécessite l'existence journalière du travailleur sont beaucoup plus élevées que chez nous, de telle sorte que sa situation, en apparence plus avantageuse que celle de l'ouvrier européen, n'est pas plus favorisée en réalité.

Aussi lorsque l'on songe que, chaque année, un grand nombre d'ouvriers, séduits par cette apparente prospérité, émigrent aux Etats-Unis dans l'espérance d'y trouver un travail plus rémunérateur que celui qu'ils auraient en France, nous croyons devoir les mettre en garde contre des avantages qui n'existent réellement pas.

Dans l'Etat de Chicago, comme dans l'Etat de New-York et dans les divers Etats de l'Union, l'apprentissage tend de plus en plus à disparaître, et l'on fait les plus grands efforts pour substituer à ce système l'enseignement professionnel dans des écoles techniques.

Dans un grand nombre d'institutions publiques ou privées même, les élèves de tout âge peuvent apprendre, en trois ou quatre ans à travailler le fer, le bois, à exploiter le fer, une usine.

Quant aux jeunes filles, on les initie également dans les écoles à tous les détails de la vie domestique, et même à des états manuels appropriés à leur forces.

La conséquence de ce système essentiellement favorable à la classe des travailleurs, permet aux enfants de gagner leur vie, à la sortie des écoles, sans passer par les quelques années d'apprentissage, exigées dans l'Ancien-Monde.

Louis ROY.

Cour d'assises de la Loire

Session de septembre

L'anarchiste Mollet. — L'anarchiste Mollet, dont l'affaire avait été renvoyée à la dernière session, a été condamné mardi à deux ans de prison et à 300 fr. d'amende.

C'est le discours qu'il a prononcé à Roanne, le 26 avril, qui lui vaut cette condamnation.

Mollet, qui est à Londres, n'a pas daigné comparaitre devant le Jury.

Faux en écritures. — Le nommé Merle Jean-Antoine-Firmin, dit Jean-Baptiste, débitant de boissons à St-Etienne, a été, le même jour, condamné à 3 ans de prison pour faux en écritures.

Un acquittement. — A la même audience, mardi, un sieur Jeanpierre, bandier, à St-Etienne, a été acquitté par le Jury. Il était accusé de diffamation à l'égard d'une ouvrière blanchisseuse qu'il avait appelé « faux témoin » et mis à la porte de son établissement.

Attentat à la pudeur. — Le nommé Lavallée Henri Félix, âgé de 30 ans, jardinier à Roanne, accusé d'attentat à la pudeur sur une petite fille de 8 ans, a été condamné, mercredi, à 3 ans de prison. Lavallée avait été agent de police à Roanne, nous dit-on. Lavallée ne fera pas ses 3 ans de prison. On lui a appliqué la loi Béranger !

Vol qualifié. — Pour vol qualifié, les nommés Jean-Marie Granostier, Jean-Baptiste Vidal et Alfred Matala de St-Etienne, ont été condamnés le même jour, les 2 premiers à 3 ans de prison et le troisième à 5 ans de réclusion.

CAUSERIE HEBDOMADAIRE

Le Journal de Roanne, qui doit s'y connaître, ne peut admettre la forme du Bassin des Promenades.

Il béche avec empressement cette création de notre Conseil municipal.

Une première fois, il en a déjà parlé en termes très peu sympathiques. Nous n'y avons pas fait attention, car il nous avait avoué qu'il ne l'avait vu que par un petit trou !

Puisque il en a reparlé dimanche, il a dû le voir une fois au moins complètement et tout à son aise.

Aussi demanderons-nous au Journal de Roanne, pourquoi il béche encore ce Bassin.

Sa forme est laide et mauvaise ? Ce n'est pas du tout notre avis.

A St-Etienne se trouve un Bassin à peu près semblable, moins grand peut-être, et il produit le meilleur effet.

Nul ne le trouve laid, ainsi que vous avez l'air de trouver le nôtre.

Voulez-vous quelque chose de plus grand, de plus riche, de plus monumental, de plus artistique ?

Il fallait alors augmenter le crédit affecté à cette création. Il fallait dépenser 20.000 francs au moins, alors qu'on n'en a dépensé que le tiers.

Le Conseil ne pouvait pas sacrifier à cet effet une forte somme.

Le modeste crédit voté était tout ce dont il pouvait disposer pour cela.

Néanmoins, nous aurons aux Promenades un magnifique Bassin, bien que le Journal de Roanne prétende le contraire.

Nous ne voulons pas mettre en doute les connaissances du Journal de Roanne en la matière, mais nous croyons cependant que l'ingénieur qui a tracé le plan de ce Bassin doit être un peu plus compétent que lui sur ces sortes de choses.

En tous les cas, nous verrons plus tard l'opinion du public.

Nous ne nous arrêterons pas à la critique du Canard réactionnaire-conservateur-clérical-opportuniste-audifrediste, car nous savons que pour tout ce qui touche notre Conseil, il est comme sa sœur jumelle l'Union, il ne critique constamment que par esprit de contradiction.

Dimanche dernier, M. de la Berge, l'ancien rédacteur socialiste de l'Elclairer de St-Etienne, journal socialiste de 1871, le rédacteur opportuniste du Lajon Républicain, a été nommé Sénateur de la Loire.

C'est écrit : tous les balakboulés du suffrage universel seront les élus du suffrage restreint.

Quand un député sera chassé du Parlement par ses électeurs, mécontents de lui, le Sénat sera toujours là pour le recevoir dans un de ses fauteuils.

C'est le cas de M. Albert de la Berge, qui n'a plus retrouvé à la fin de son mandat les électeurs qui l'avaient quelque temps nommé député de St-Etienne.

Voici le résultat officiel du scrutin :

Inscrits :	943.	—	Votants :	934
MM. Albert de la Berge, ancien député républicain			533	Elu
Jean Gaudet, agriculteur, conservateur			317	
Emile Girodet, maire de St-Etienne, député radical-socialiste			60	
Culine, candidat suppressionniste et de protestation			22	

C'est la première fois que des voix socialistes et radicales-socialistes s'affirment dans une élection sénatoriale.

Il n'y avait jamais eu, dans la Loire, que deux candidats, réactionnaire et opportuniste, en présence.

Nous savons donc maintenant que parmi les électeurs sénatoriaux, il y a 82 voix, celles de M. Girodet et celles du citoyen Culine, qui n'appartiennent carrément pas ni au Parti opportuniste ni au Parti conservateur.

Dans cette élection, la question de principe a été formellement posée et soutenue.

Le Parti socialiste a fait une propagande nette et précise en faveur de la suppression radicale du Sénat.

C'est un réel progrès de fait sur les précédentes élections sénatoriales.

Quant au résultat lui-même, il ne nous étonne pas le moins du monde.

Nous savons depuis longtemps que l'inséparable ami de M. Audifredé serait élu. Il y avait de longues semaines que toute la sainte boutique opportuniste du département battait le rappel pour cela.

Que fera M. de la Berge au Sénat ? Rien !

D'ailleurs que peut-il y faire ? Toujours Rien !

On nous dit qu'il est fatigué.

S'il y fait quelque chose, ce sera donc de s'y soigner et de s'y faire des rentes.

CHRONIQUE LOCALE

Un canard de taille. — L'Union, qui se mêle parfois de faire de la fantaisie locale, annonçait dimanche dernier que le Grand Duc Alexis devait passer à Roanne. Pour un canard, c'est un canard !... Il a même vu des petites fillettes habillées de blanc pour offrir des bouquets au frère du Czar de toutes les Russies !

Mince de reporter, mes amis ! Il ferait souvent bien de ne pas prendre sagrosse naïveté pour de la fantaisie !

Congrès de la Meunerie. — A l'occasion du 5<sup>e</sup> Congrès de la Meunerie de exposition libre de céréales qui auront lieu à Paris, du 14 au 20 septembre, au Pavillon de la Ville de Paris, aux Champs-Élysées, les compagnies de chemins de fer ont décidé que les billets ordinaires d'aller et retour, à prix réduits, délivrés par toutes les gares du réseau, à partir du Vendredi 11 Septembre jusqu'au 20 du dit, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi 23 septembre, pour la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat ; jusqu'au Vendredi 25 pour la Compagnie du chemin de fer du Midi et jusqu'au Samedi 26, pour l'Orléans. Pour les compagnies de l'Est, du Nord et de l'Ouest, l'extension de validité jusqu'au Mercredi 23 Septembre inclus s'appliquera aux mêmes billets délivrés du 12 au 20 septembre.

Pour profiter de cet avantage, il suffit de déposer son coupon de retour au Pavillon de la Ville de Paris, au secrétariat, où seront remplies les formalités du visa constatant la prolongation.

Une grande fête, sur invitations, sera offerte dans les salons de l'Hôtel Continental, par les membres de l'Association nationale de la Meunerie Française, le Jeudi soir 17 Septembre.

Les cartes d'entrée au Congrès et à l'exposition sont délivrées gratuitement au siège de l'Association, place en Louvre, 6, à Paris.

L'inauguration des eaux. — C'est dimanche prochain qu'aura lieu l'inauguration des eaux aux Promenades, ainsi que nous l'avons annoncé, et non pas le 20, comme le prétend le Journal de Roanne.

On sait qu'un vin d'honneur est offert par le Conseil municipal à toutes les sociétés, à tous les syndicats et à tous les groupements de la ville de Roanne.

Chambre syndicale « l'Union des tisseurs » de Roanne. — Le Conseil d'administration de la chambre syndicale « l'Union des tisseurs » convoque ses adhérents en assemblée générale pour le samedi 12 courant à 8 heures du soir, grande salle des Prud'hommes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture des correspondances et des procès-verbaux.
  - 2° Compte rendu financier et rapport de la Commission de contrôle.
  - 3° Rapport du Congrès régional de Thizy.
  - 4° Rapport du Congrès international de Bruxelles.
  - 5° Congrès national de l'industrie textile.
  - 6° Plusieurs autres questions intéressant spécialement la corporation.
- NOTA. — En raison de son importance, tous les adhérents sont priés de s'y rendre. On percevra les cotisations et recevra les nouveaux adhérents.

Fête des Jardiniers. — Mercredi, nos jardiniers et nos... gentes jardinières célèbreront leur fête traditionnelle.

Le soir un bal à nul autre semblable avait lieu salle de Venise.

Une foule inévaluable de cavaliers et de cavalières s'entassait dans la vaste salle de danse richement décorée pour la circonstance.

Aussi, il est inutile de se demander si une température tropicale régnait dans cette tournaisie !

On n'en a pas moins dansé jusqu'au lendemain matin.

Les jardiniers, comme leurs productions, aiment la chaleur ! Signalons une bonne action :

Une collecte faite, pendant le bal, a produit la somme de 23 fr. 05 pour le bureau de bienfaisance.

Pour le Monument des Combattants 1870-71.

Listes précédentes	14832	38
Collecte au banquet des Combattants de 1870-71 de Roanne et du Coteau		74 50
Collecte au banquet des employés de commerce et de l'industrie de Roanne et du Coteau		15 15
Souscription de M. Berthier, maître charpentier à Roanne		2
Collecte entre camarades de 1870-71, versée par M. Berthier, président des Combattants des 1870-71 de Roanne		8 50
Souscription de M. Picard père à l'issue des funérailles de son fils		10
Liste déposée au café Mouillet, rue Clermont		5
Collecte entre membre de la Société de gymnastique (Les enfants de la Loire de Roanne)		8
Total au 5 septembre 1891	14955	45

La commission du monument des anciens combattants porte à la connaissance des intéressés que des exemplaires du programme du concours sont déposés à l'Hôtel-de-Ville et chez M. Tatoud, 23, rue du Collège.

Bureau de bienfaisance. — Quête faite à l'occasion de la fête des jardiniers 41 fr. 50 pour les pauvres.

Avi aux chasseurs. — C'est demain matin que s'ouvre la chasse dans notre département. A ce sujet, annonçons une bien bonne nouvelle aux chasseurs.

M. Develle va s'occuper très sérieusement d'empêcher la capture des oiseaux migrateurs que l'on prend au passage au moment où ils viendraient peupler nos plaines.

Le ministre de l'Agriculture s'efforcera d'en faire l'objet d'une mesure internationale. Il a, d'autre part, d'excellents projets de loi à déposer à la Chambre, toujours au profit des chasseurs.

La caillie, qui a disparu complètement, cessera donc d'être odieusement braconnée.

Tribunal correctionnel. — Poursuites arbitraires. — Le quinze août, c'était jour de fête communale à Lagresle. Tous les cafetiers croyaient avoir permission de la nuit, comme d'habitude. La permission était d'ailleurs demandée par tous.

Par suite de la négligence du garde champêtre, qui avait été payé cependant pour faire le nécessaire, les permissions des cafetiers restèrent perdues ou plutôt ne parvinrent aux intéressés que le 20 alors qu'ils devaient les avoir le 15.

Un de nos amis, cafetier, M. Franchon, eut le jour de la fête, vers une heure du matin, la visite de la gardemairie, qui lui demanda sa permission. Notre ami, se croyant en règle, répondit comme répond un homme qui est sûr de son droit, sans dépasser en aucune façon les bornes de la politesse.

Par un excès de zèle plus ou moins légitime, les gardemaires dressèrent procès-verbal, en prêtant à notre ami des propos injurieux qu'il affirme, même à l'audience, n'avoir pas tenus.

Mais comme il est connu pour ne pas être l'ami du maire opportuniste de Lagresle, il a été obligé de se présenter devant le tribunal correctionnel, qui, naturellement, l'a condamné.

Ce qu'il y a de certain, c'est que notre ami n'en sera pas moins fier pour cela et que ce n'est pas sa condamnation qui empêchera le maire opportuniste de Lagresle d'être mis à la porte de la mairie l'an prochain par les électeurs de cette vaillante petite commune.

— J. D.

Découverte funèbre. — Sous ce titre, notre confrère du Memorial publie dans sa chronique locale les lignes suivantes : Les terrassiers employés aux travaux de la canalisation des eaux ont mis à jour en faisant leur tranchée des ossements humains dans la rue de Charlieu, en face de l'hôpital. Cette découverte n'a rien qui doive surprendre, car c'est sur cet emplacement que

se trouvait l'ancien cimetière de Roanne. Il y a environ 60 ans, il est devenu insuffisant, par suite de l'accroissement de la population. Alors on a profité de l'ouverture de la route de Charlieu, qui le coupait en deux, pour le transporter au bord de la route de Charlieu. Une partie des débris mortelles ont été exhumées, mais la plupart sont restées dans leur ancienne demeure, d'où les ponts-et-chaussées les délogent en ce moment.

Voilà qui contredit singulièrement la conclusion du fameux dialogue des fossoyeurs dans Hamlet :

1<sup>er</sup> fossoyeur. — Qui est-ce qui bâtit plus solidement que le maçon, le constructeur de machines ou le charpentier ?

2<sup>e</sup> fossoyeur. — Le fabricant de potences, parce que ce qu'il fait survit à mille locataires.

1<sup>er</sup> fossoyeur. — Ta réflexion me plaît fort, en bonne foi... Mais tu as tort de dire qu'un gibet est bâti plus solidement qu'une église... Allons, c'est à recommencer.

2<sup>e</sup> fossoyeur. — Qui bâtit plus solidement qu'un maçon, un constructeur de navires ou un charpentier ?

1<sup>er</sup> fossoyeur. — Oui, dis-le moi...

2<sup>e</sup> fossoyeur. — Par la messe, je ne puis le dire.

1<sup>er</sup> fossoyeur. — Ne te martèle pas davantage le cerveau sur cette question... mais la prochaine fois qu'on te la posera, réponds : un fossoyeur. Les maisons qu'il bâtit durent jusqu'au jour du jugement dernier.

**Arrestations.** — Lucas Antoine, âgé de 20 ans, tisseur, demeurant rue Dôtournée, 15; Escollier François, âgé de 53 ans, marchand ambulancier, demeurant rue Coutaret, 9, ont été arrêtés, en vertu de contraintes par corps.

**Accident.** — Dimanche dernier, vers 4 heures et 1/2 du soir, pendant la fête nautique, le jeune Henri Gustave, âgé de 11 ans, demeurant chez ses parents, rue St-Jean, 60, est tombé dans le bassin.

Il a été retiré aussitôt par un marinier, puis il a été porté au domicile de Mme veuve Masson, rue Charbillot, 13, où il a repris connaissance. Ce jeune garçon n'a eu aucun mal.

**Société de natation et de sauvetage.** — Cette vaillante société a célébré sa fête annuelle dimanche dernier.

Elle donnait dans l'après-midi une brillante fête nautique sur le bassin.

Puis, le soir, elle se rendait à l'Hôtel de la Poste où un banquet fraternel réunissait autour de la même table tous les membres de la société et tous les invités des villes voisines.

**Avenir musical.** — Jeudi dernier, l'Avenir musical a donné un de ses plus gentils concerts aux Promenades.

Une foule compacte y était venue pour l'applaudir.

Sur la demande du public, cette société musicale a joué l'*Hymne russe* et la *Marseillaise*.

**Probité.** — Mardi dernier, sur les 9 heures du matin, un porte-monnaie renfermant la somme de 135 fr. a été trouvé sur la place du Marché par le nommé Théophile Jacques, fermier à Neaux (Loire).

Ce porte-monnaie a été réclamé peu après par Mme Dévarenne, fermière à Mably (Loire), à laquelle il a été rendu.

**Accident.** — Mardi, vers 4 heures 1/2 du soir, le nommé Fillon Louis, tisseur, âgé de 15 ans, demeurant rue Poisson 41, a retiré de la Loire, sur la rive droite et près du pont du chemin de fer, le nommé Jusselme Claudius, âgé de 16 ans, fleur, demeurant rue St-Jean 25, lequel, en se baignant, avait perdu connaissance et était entraîné par le courant.

**Autre accident.** — Dimanche dernier, vers 11 heures du soir, le nommé Bonnet Jean, âgé de 36 ans environ, célibataire, homme d'équipe au chemin de fer, demeurant à Riorges, lieu des Noix, était occupé à la gare, à des manœuvres, lorsqu'en rattachant un wagon, il fut probablement heurté par un tampon qui le fit tomber à terre. En même temps, un wagon lui passait sur les deux jambes qui furent broyées au-dessus des genoux.

M. le chef de gare le fit transporter immédiatement à l'hospice, où il reçut les soins de MM. les Docteurs Talichet, Auboyer et Laurent, qui avaient été mandés en toute hâte.

Malgré les soins les plus empressés, cet homme, cette malheureuse victime du travail et du devoir, est mort lundi matin vers 4 heures.

Heureusement encore qu'il ne laisse pas derrière lui une veuve et de jeunes enfants.

**Casino roannais.** — Le Casino a ouvert de nouveau ses portes samedi soir avec une excellente troupe. Signalons la présence d'un comique très fort, dont le répertoire varié est très amusant.

Du côté des chantuses, il y a toujours quantité s'il n'y a pas qualité d'une façon absolue.

En tous les cas, le public étant si peu empressé à se rendre au Casino, nous n'avons pas le droit d'être difficile.

Puis il faut reconnaître que parmi les cinq ou six jeunes et charmantes pensionnaires de M. Dattier, il y a cependant deux ou trois bonnes chanteuses qui méritent certainement d'être entendues et applaudies.

L'une d'elles, qui pince fortement la corde patriotique de sa lyre artistique, possède une voix de stentor, un organe puissant, comme on en voit rarement.

Mais, cette semaine, ce qu'il y a de plus intéressant au Casino, c'est à n'en pas douter, le travail de la famille Musto.

M. Musto, un italien probablement, exécute des exercices vraiment prodigieux de contorsion et de souplesse.

On ne peut expliquer son travail; il faut le voir pour en avoir une idée. Ses deux petites filles, grandes comme rien, sont déjà d'une force extraordinaire au trapèze. Elles exécutent en outre sur la scène des danses charmantes. Aussi récoltent-elles chaque jour des moissons de bravos.

N'oublions pas de signaler aussi les merveilleux exercices d'équilibre de Mme Musto.

**Théâtre du Faubourg-Mul-sant.** — La Société dramatique commence ce soir sa nouvelle saison théâtrale.

Elle joue aujourd'hui et demain ce grand drame, si émouvant, qui a pour titre *Cartouche*.

Nul doute qu'une foule nombreuse assistera à ces deux intéressantes représentations.

Nous pouvons prédire, sans nous tromper, de nouveaux succès à notre sympathique Société dramatique.

**Caisse d'épargne de Roanne.** — Opérations du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 1891.

125 versements . . . . . 41949 32  
83 remboursements . . . . . 40703 47  
Nouveaux : 20. — Comptes soldés : 16.

**Foires de la Semaine.** — Lundi 7, Péussin, Chambon-Feugerolles, Croizet. Mardi 8, Sainte-Foy-Saint-Sulpice, Saint-Romain-la-Motte. Mercredi 9, Saint-Martin-Lestra, Urbize. Jeudi 10, Cleppé, l'Hôpital-sous-Rochefort, St-Germain-la-Montagne. Vendredi 11, Saint-Germain-Laval. Samedi 12, St-Just-sur-Loire.

**AVIS IMPORTANT**

Ayant découvert un anesthésique beaucoup moins coûteux que celui qu'il employait, M. DONNEUX dentiste à Roanne, rue Ste-Elisabeth, 76, extrait maintenant toutes les dents sans douleur et sans augmentation de prix; c'est-à-dire à 2 fr. l'extraction au lieu de 5 fr. comme il prenait précédemment.

**L'ABRUTI**

Soixante ans ont brisé cette maigre carcasse, Malingre et souffreteux ne tenant plus debout, Vieil outil rebuté dont on se débarrasse, Il ne semble aujourd'hui qu'inspirer le dégoût.

Enfant des noirs pays du fer et de la houille, Il n'a pu recevoir aucune instruction; Dès l'âge de sept ans on le voit dans la foule, Pour le plus grand profit de mainte exploitation.

Plus tard il fut soldat et pour de sots caprices, Il dut faire en campagne nombre d'expéditions. Riche d'infirmités après de longs services, Il est venu s'offrir à d'autres ambitions.

Sans état, sans métier, sans aucune ressource, Dans les grands ateliers il est venu pourrir, Jamais l'économie ne vint grossir sa bourse, Son salaire ne pouvant qu'à peine le nourrir.

N'ayant pour l'avenir la moindre certitude, Au morne célibat il se vit condamné, Et du capitaliste avec gratitude, Il a dû recevoir un travail de damné.

Eh bien! regardez-le maintenant, vieille brute! Laissez pourrir sur lui un vêtement crasseux. Trop vieux pour son travail, le patron le recrute. Lorsqu'à l'atelier il manque des malheureux!

Encore quelque temps, il viendra dans l'usine, S'informer si l'on peut l'occuper quelque part, Puis un jour le portier le prenant par l'échine, Lui dira : pauvre vieux, aujourd'hui c'est trop tard.

Ainsi qu'un chien errant fouillant dans l'immondice, Pensif, on le verra rouler sur le chemin, Ne sachant mentir, s'il n'a recours au vice, Il aura l'agonie de tous les meurt-de-faim!

Examinons un peu quelle fut son existence, Quelles furent ses joies, et quel fut son bonheur. Hélas! pour ses besoins il eut maigre pitance, Il eut le vide à l'âme, il n'eut que froid au cœur.

Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes! Tandis que l'exploiteur entasse les millions Comme un loup affamé en quelques trous immondes, L'exploité « crèvera » dévorant ses « haillons »!

UN PARIA.

**CHRONIQUE**

**COALITIONS DE LA RUE**

Paris, qualifié depuis longtemps de « Ville Lumière », a plus que nulle autre ville ses cloaques sociaux où l'ombre règne. Mais la multiplicité des petits métiers, si intéressants à tous les points de vue, a créé des courants d'esprit, capables bien souvent de contrebalancer ce qu'on est convenu d'appeler l'opinion publique, et de faire naître les réactions politiques.

Le marchand fruitier qui roule de carrefour en carrefour; l'humble Auvergnat qui, de son échope, où il débite des marrons ou des pommes de terre frites, voit défilier tout le quartier devant lui; le raccommodeur de panier qui se rend à domicile et fait plusieurs lieues dans sa journée, si bien que tous les huit jours, il a fait le tour de Paris, tous ces minuscules brasseurs d'affaires avec le peuple, dignes toujours d'être honorés et respectés, sont les rouages importants du mouvement caché qui nous pousse plus en avant.

Et c'est surtout dans les faubourgs, dans les quartiers excentriques qu'il faut se rendre compte de l'influence des commerçants stables ou ambulants avec lesquels le public est en contact. Les petits métiers sont un moyen puissant de propagation : les opinions du peuple sont tout entières à leur merci. Les petits métiers font la pluie ou le beau temps, jettent et sèment avec une rapidité incroyable ferments de discorde ou d'amour, répandant sans qu'on sache comment les nouvelles et les racontars, les commentant et les étudiant sans y penser, en tirent très souvent la moralité et, éternels flotteurs de cette mer qui s'appelle l'opinion publique, ils en indiquent clairement les flux et les reflux, les accalmies et les tempêtes.

L'ouvrier qui se rend à l'atelier a lu le journal du matin, les opinions émises et les faits racontés se sont modifiés dans sa tête, grossis ou diminués de son enthousiasme ou de son dédain — s'il pose à l'esprit fort, il entreprendra de convaincre et de convertir s ses camarades à ses idées propres, les commentateurs iront leur train, coulés dans chacun de ces moules différents qui s'appellent cerveaux humains, et, lancée dans la grande circulation, l'idée qui fermente produira peut-être au bout d'un certain nombre d'années l'effervescence assez puissante pour faire éclater

l'écorce où coule la sève des révolutions.

Les facteurs les plus incontestables de cette rapide extension des idées et des courants populaires, et les remueurs de cervelles, les fomentateurs de troubles, sont ces infiniment petits de l'espèce sociale, microzoaires que la Fortune a laissés en bas, tout en bas, et qui n'en continuent qu'avec plus de sécurité leur travail lent et sûr de rongeurs et d'édificateurs. D'autant mieux qu'après une génération, la suivante n'a qu'à s'avancer, les voix sont ouvertes, les plans tracés, les moyens ébauchés. Nous arriverons ainsi, sans nous douter du travail qui se fait sous nos pieds, à crouler dans une nouvelle phase d'idées, dans un nouvel état de choses, que saперont également plus tard les infiniment petits.

Le rôle de ces amis du peuple est remarquable. Si l'on considère qu'ils ont produit les grands bouleversements, et qu'ils ne s'arrêtent jamais dans leur sous-cœurve inconsciente, comme les polypiers qui travaillent au fond de l'Océan jusqu'au jour où le rocher construit par eux arrive au soleil, on est étonné de ne pas leur avoir rendu justice. Tout pour le peuple, n'est-ce pas là l'expression même du respect que nous devons à ces puissants de la rue ?

Porteurs d'eau, frotteurs, marchands de pommes de terre frites ou de légumes, remmelleurs de souliers ou vanniers ambulants, porteurs de journaux et de feuilles publiques, facteurs, commissionnaires de coin de rue, jusqu'aux modestes chiffonniers et aux balayeurs du matin, ne sont-ils pas, ces humbles, sans position au soleil, ces presque déclassés, les plus intéressants à étudier, puisque sans le savoir ils jouent un grand rôle dans la vie du peuple, puisque, sans le vouloir, inconsciemment, ils gouvernent le peuple, et constituent cet inestimable levier des révolutions : l'esprit des masses ?

Et cette puissance indéniable d'accentue particulièrement dans les moments de crise, lorsqu'on sent les es, rits fermenter et le pavé bouillir sous les pas pressés de la multitude.

Les plaintes longtemps refoulées se font jour, et c'est au milieu des clameurs que la souveraineté populaire vient apparaître resplendissante. Pourtant, quel travail souterrain de chaque jour, de chaque heure! Les sensations accumulées qui font le mobile des actions du peuple sont d'une abstraction telle qu'il est bien peu facile, sinon impossible, de détruire les préventions sans motifs, les haines longuement ruminées ou les enthousiasmes inconscients des masses. On pourrait mieux arrêter le reflux de l'Océan.

Dans la bouche aux cent mille voix qui parle au coin de chaque rue, à l'angle de chaque carrefour, devant les tables de marbre des cafés, sur les quais, dans les boutiques, sur les ponts, au théâtre, les événements prennent une amplitude démesurée et changent de forme, laissant dans ces esprits en ébullition un peu de leur coulée lavique, et cette trace indélébile variera selon l'influence extérieure des temps et des milieux — d'où de mêmes orages occasionnent des courants contraires, d'où quelquefois choc, tempête ou maëlstrom.

La Rue a ses hommes politiques, ses orateurs, ses journalistes, et ses artistes. Elle en fait ses oracles et s'en approprie les conceptions : c'est elle qui les soutient et les pousse en avant après s'en être nourrie : l'homme qui lui plaît est vraiment roi, de par l'enthousiasme populaire.

Mais, que de fois ne s'est-elle trompée, abusée par l'éclat vain d'un talent bryuant!

Et la fausseté de son jugement a déversé sur elle des torrents d'immondices et de boue dont les années à venir ne parviendront peut-être pas à la nettoyer complètement. Pour conduire avec la main du chef ces coalitions de la rue, présages des grands événements et des mémorables journées, il faut du feu dans les os. Quand te montreras-tu, ô grand homme, maître des Foules!

LÉON RIOTOR

**TRIBUNAL DE COMMERCE**

**Faillite MICHEL**

MM. les créanciers de la faillite du sieur Michel, voiturier à St-Just-en-Chevalet sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 10 septembre à 10 heures du matin, à l'effet d'assister à la reddition des comptes du syndic et de prendre part à la répartition d'un dividende de 0,55 %, leur revenant.

**Faillite MERLE**

Par jugement du 3 septembre 1891, le tribunal de commerce de Roanne, a prononcé pour insuffisance d'actif la clôture des opérations de la faillite Merle, marchand forain, à Crozet.

En conséquence, chaque créancier rentrera dans l'exercice de ses actions individuelles sur les biens du failli. Il sera sursis néanmoins à l'exécution du présent pendant un mois à partir de ce jour.

**Liquidation judiciaire**

**Dame FAXARD**

Par jugement du 3 septembre 1891, le Tribunal a prononcé l'ouverture de la Liquidation judiciaire de la dame Jeanne Lafont, épouse du sieur François Fayard, cantinière-vivandière au 98<sup>e</sup> de ligne, à Roanne. M. Eugène Foray a été nommé juge-commissaire et M. J.-L. Bonneton, ancien-greffier à Roanne, liquidateur provisoire.

En exécution de l'article 9 de la loi du 4 mars 1889, MM. les créanciers sont invités à se rendre, le 16 septembre, à dix heures du matin, au Tribunal de commerce, salle du greffe, pour examiner l'état de situation du débiteur, donner leur avis sur la nomination du Liquidateur définitif et être consultés sur l'utilité d'élire un ou deux contrôleurs.

**Liquidation judiciaire**

**LARDET**

MM. les créanciers de la liquidation du sieur Lardet, ancien horloger à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 10 septembre à 10 heures du matin, à l'effet d'assister à la reddition des comptes du liquidateur et de prendre part à la répartition d'un dividende de 3,496 % leur revenant.

Roanne le 5 septembre 1891  
Le Greffier: J. GONINDARD

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

**Pilules Suisses!**

Le médicament le plus populaire de France.

**ÉTAT-CIVIL DE ROANNE**

du 29 Août au 5 Septembre 1891

**Publications de mariage**

M. Devillaine Claude, garçon de café à Roanne, rue Nationale, 69, et Mlle Vernin Clotilde, couturière à Roanne, rue Ste-Elisabeth, 75.

M. Genestine Léonard-Joseph, employé au chemin de fer à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), et Mlle Chefdévillie Marie, couturière à Roanne, rue d'Urfé, 2.

M. Seguy Nicolas-Antoine, cocher à Roanne, rue de la Berge, 31, veuf de Lesueur Louise, et Mme Morand Joséphine, couturière à Roanne, rue de la Berge, 31, veuve de Dessertine Laurent.

M. Grossein Jean-Marie, apprêteur à Roanne, rue St-Jean, 25, et Mlle Boucard Marie-Clotilde, bobineuse à Roanne, rue du Creux-Granger, maison Giron.

M. Bialout Paul, pharmacien à Roanne, rue de la Côte, 28, et Mlle Diverneresse Malthide-Marie-Thérèse, à Felletin (Creuse).

M. Girard François, teinturier à Roanne, rue Bel-Air, veuf de Lacour Lucienne-Pétronille, et Mme Dozance Pierrette, repasseuse à Roanne, rue des Aques, 13, veuve de Rolland Mathien.

M. Martin Simon, serrurier à Roanne, rue du Creux, 6, et Mlle Royer Marie-Antoinette, bobineuse à Roanne, rue Cotton, 24.

**Mariages**

Du 29 août. — Gay Claude, 23 ans, tisseur, et Saintgiron Marie, 19 ans, repasseuse. — Gonindard Gabriel, 26 ans, teinturier, et Couturier Marie, 18 ans, dévideuse. — Macheras Alexandre-François, 22 ans, employé au Chemin de fer, et Moncorget Françoise-Marie-Louise, 25 ans, sans profession. — Roche Georges, 21 ans, cultivateur, et Delorme Magdeleine, 21 ans, tisseuse.

Du 1<sup>er</sup> septembre. — Soulier Claude, 35 ans, étameur, et Dumergue Marie-Etiennette, 29 ans, couturière.

Du 3. — Lanoix François, 27 ans, boulanger, et Servajean Agathe, 29 ans, domestique.

Du 5. — Dumas Antoine, 49 ans, tisseur, et Déchavane Eugénie, 17 ans, tisseuse. — Chignier Louis, 33 ans, tisseur, et Avoulat Victorine, 25 ans, tisseuse. — Gerin Jean, 26 ans, employé au chemin de fer et Lacroix Antoine, 22 ans, domestique.

**Naissances**

Du 29 août. — Bourgint Augustine, fille de Bourgint Claude, tanneur, et de Laly Claudine. — Lagoutte Jeanne-Louise, fille de Lagoutte Joannès, menuisier, et de Alliot Clotilde. — Chalton Benoît, fille de Chalton Benoît, tisseur, et de Detour Rose-Marie.

Du 30. — Perrier Julie, fille de Perrier Louis, tisseur, et de Parvailler Marie. — Dessertine Valentine-Emilie, fille de Dessertine Pierre, apprêteur, et de Poissonnet Louise.

Du 31. — Un enfant naturel. — Batailly Eugène, fils de Batailly Etienne, tisseur, et de Comby Marie. — Jalabert Joseph-Marius, fils de Jalabert Jean, chiffonnier, et de Pouget Jeanne-Mathilde.

Du 1<sup>er</sup> septembre. — Un enfant naturel. — Laporte Claudine-Marie, fille de Laporte Claude, tisseur, et de Dépière Anne. — Deloire Marie, fille de Deloire Joannès, tisseur, et de Trevet Marie.

Du 2. — Coutière Marie-Clotilde, fille de Coutière Pierre, contre-maître de tuilerie, et de Meunier Anne. — Hermaize Marceau-Ernest, fils de Hermaize Jules, gardien à la maison d'arrêt, et de Werin Marie.

Du 3. — Bouquet Jules-André, fils de Bouquet Antoine, marchand de charbon, et de Alex Camille. — Vaginay Paul-Jean-Marie, fils de Vaginay Pierre, tisseur, et de Batty Françoise-Marie.

**Décès**

Du 28. Dubuis Etienne Marie-Frédéric, 3 mois — Daumas Marie, 46 ans, célibataire. — Dépagné Benoite, 70 ans, célibataire.

Du 29. — Sylvaistre Jean-Claude, 5 mois. — Culot Stéphane-Paul, 85 ans, charpentier.

Du 30. — Unenfant présenté sans vie de Marut Antoinette, épouse de Seyricot Charles, cordonnier.

Du 31. — Tobssaint Aline, 26 ans, sans profession, épouse de Parrat Guillaume, tisseur. — Favrichon Auguste-Marie, 4 mois. — Mompertuy Claudine, 85 ans, veuve de Chaland André. — Bonnet Jean, 37 ans, employé au chemin de fer, célibataire.

Du 1<sup>er</sup> septembre. — Laumain Jean-Pierre, 55 ans, retraité du chemin de fer, époux de Brunet Gilberte. — Penet Jean-Marie, 24 ans, domestique, célibataire.

Du 2. — Philibert Pierre, 47 ans, boucher, époux de Létaig Claudine.

Du 3. — 1 enfant présenté sans vie de Bost Marie, épouse de Briton Charles, tisseur.

Du 4. — Popelin Jeanne-Victoire, 19 ans, ouvrière en lainage, célibataire. — Montraynaud Marie, 52 jours.

**Eviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**ÉTAT-CIVIL DE ROANNE**

du 29 Août au 5 Septembre 1891

**Publications de mariage**

M. Devillaine Claude, garçon de café à Roanne, rue Nationale, 69, et Mlle Vernin Clotilde, couturière à Roanne, rue Ste-Elisabeth, 75.

M. Genestine Léonard-Joseph, employé au chemin de fer à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), et Mlle Chefdévillie Marie, couturière à Roanne, rue d'Urfé, 2.

M. Seguy Nicolas-Antoine, cocher à Roanne, rue de la Berge, 31, veuf de Lesueur Louise, et Mme Morand Joséphine, couturière à Roanne, rue de la Berge, 31, veuve de Dessertine Laurent.

M. Grossein Jean-Marie, apprêteur à Roanne, rue St-Jean, 25, et Mlle Boucard Marie-Clotilde, bobineuse à Roanne, rue du Creux-Granger, maison Giron.

M. Bialout Paul, pharmacien à Roanne, rue de la Côte, 28, et Mlle Diverneresse Malthide-Marie-Thérèse, à Felletin (Creuse).

M. Girard François, teinturier à Roanne, rue Bel-Air, veuf de Lacour Lucienne-Pétronille, et Mme Dozance Pierrette, repasseuse à Roanne, rue des Aques, 13, veuve de Rolland Mathien.

M. Martin Simon, serrurier à Roanne, rue du Creux, 6, et Mlle Royer Marie-Antoinette, bobineuse à Roanne, rue Cotton, 24.

**Mariages**

Du 29 août. — Gay Claude, 23 ans, tisseur, et Saintgiron Marie, 19 ans, repasseuse. — Gonindard Gabriel, 26 ans, teinturier, et Couturier Marie, 18 ans, dévideuse. — Macheras Alexandre-François, 22 ans, employé au Chemin de fer, et Moncorget Françoise-Marie-Louise, 25 ans, sans profession. — Roche Georges, 21 ans, cultivateur, et Delorme Magdeleine, 21 ans, tisseuse.

Du 1<sup>er</sup> septembre. — Soulier Claude, 35 ans, étameur, et Dumergue Marie-Etiennette, 29 ans, couturière.

Du 3. — Lanoix François, 27 ans, boulanger, et Servajean Agathe, 29 ans, domestique.

Du 5. — Dumas Antoine, 49 ans, tisseur, et Déchavane Eugénie, 17 ans, tisseuse. — Chignier Louis, 33 ans, tisseur, et Avoulat Victorine, 25 ans, tisseuse. — Gerin Jean, 26 ans, employé au chemin de fer et Lacroix Antoine, 22 ans, domestique.

Du 29 août. — Bourgint Augustine, fille de Bourgint Claude, tanneur, et de Laly Claudine. — Lagoutte Jeanne-Louise, fille de Lagoutte Joannès, menuisier, et de Alliot Clotilde. — Chalton Benoît, fille de Chalton Benoît, tisseur, et de Detour Rose-Marie.

Du 30. — Perrier Julie, fille de Perrier Louis, tisseur, et de Parvailler Marie. — Dessertine Valentine-Emilie, fille de Dessertine Pierre, apprêteur, et de Poissonnet Louise.

Du 31. — Un enfant naturel. — Batailly Eugène, fils de Batailly Etienne, tisseur, et de Comby Marie. — Jalabert Joseph-Marius, fils de Jalabert Jean, chiffonnier, et de Pouget Jeanne-Mathilde.

Du 1<sup>er</sup> septembre. — Un enfant naturel. — Laporte Claudine-Marie, fille de Laporte Claude, tisseur, et de Dépière Anne. — Deloire Marie, fille de Deloire Joannès, tisseur, et de Trevet Marie.

Du 2. — Coutière Marie-Clotilde, fille de Coutière Pierre, contre-maître de tuilerie, et de Meunier Anne. — Hermaize Marceau-Ernest, fils de Hermaize Jules, gardien à la maison d'arrêt, et de Werin Marie.

Du 3. — Bouquet Jules-André, fils de Bouquet Antoine, marchand de charbon, et de Alex Camille. — Vaginay Paul-Jean-Marie, fils de

A partir du dimanche de Pâques  
OUVERTURE  
DU  
**GRAND CAFÉ-RESTAURANT**  
DES BUTTES-CHAUMONT  
GRANDE SALLE DE DANSE  
Salons réservés  
CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX  
On trouvera au Café-Restaurant des BUTTES-CHAUMONT tout ce qu'on pourra désirer.  
Cet établissement se trouve près de l'abattoir sur l'allée du canal.

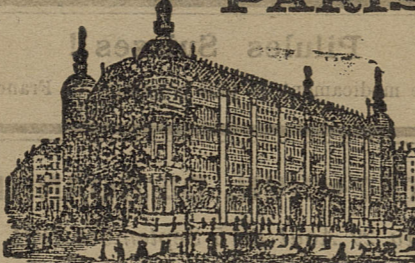
**DÉCOUPAGE**  
A L'EMPORTE-PIÈCE  
PRIX MODÉRÉS  
MAISON  
DOZANCE-JOURDIER

A Louer de suite  
**APPARTEMENT**  
composé de 4 pièces et 2 alcôves, au 2<sup>e</sup>  
Prix : 400 francs.  
Gaz dans les escaliers, eaux de la ville aussitôt l'installation du service.  
S'adresser à l'Imprimerie Forézienne, Roanne.

**HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN**  
Repas pour Noces et Festins.  
Service à la carte et à toute heure  
**J. AUGÉ**  
Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE.

A LA BONNE NOURRICE  
Friture Matorotte  
  
**LASSEIGNE**  
RESTAURATEUR  
Rue du Rivage, Pont du Rensaison

A VENDRE  
POUR CAUSE DE SANTÉ  
**Café-Restaurant**  
Situé Petite-Rue du Marché, n° 8  
Très bonne clientèle, Excellente occasion.  
S'adresser pour traiter, à M. BARRET, qui l'exploite.

**PARIS**  
  
GRANDS MAGASINS DU

**Printemps**  
NOUVEAUTÉS  
Envoi gratis et franco  
du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'ÉTÉ, sur demande affranchie adressée à  
**MM. JULES JALUZOT & C<sup>o</sup>**  
PARIS.  
Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.  
Expéditions franco à partir de 25 francs

**Grand Etablissement Hydrothérapique**  
DE LA GARE  
6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

L'Administration a l'honneur de prévenir le public, que la salle de douches est chauffée par un calorifère, et la température de cette salle est toujours maintenue à 25°.  
Les cabinets des bains sont aussi chauffés par calorifère, et la même température de 25° y est constante.  
APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Douche	0.75
Bain	0.75
Bain sulfureux	1.00
Douche locale de vapeur	2.50
Bain de vapeur	2

REMISES SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS  
AVIS  
On demande UN DOMESTIQUE sachant conduire et faire les appartements.  
— Bonnes références.  
S'adresser à l'IMPRIMERIE FORÉZIENNE, 6, cours de la République.

**POMMADE ALGÉRIENNE**  
Cette pommade connue depuis de nombreuses années, contente toujours ma nombreuse clientèle, par l'appui de son efficacité pour l'entretien de la chevelure.  
La pommade est accompagnée d'un flacon de l'eau du Progrès; cette eau bienfaisante soulage les douleurs de tête les plus douloureuses, chose étonnante, elle arrête la chute des cheveux, en fortifie la racine et les fait repousser rapidement.  
— La meilleure preuve de l'efficacité du produit que je présente au public, c'est l'affirmation du grand nombre de personnes qui en font usage  
**Madame BILLARD** se charge de faire le traitement par elle-même pour lui donner l'assurance de son efficacité.  
Elle recevra tous les jours dans son domicile, rue Poisson, 11, à ROANNE, de midi à 5 heures du soir.

POSTICHES, PARFUMÉRIE  
**CHASSIN, Coiffeur**  
71, Rue Ste-Elisabeth, ROANNE  
Abonnements au Mois et à l'Année  
M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.  
S'adresser à M. CHASSIN pour des Leçons de Danse à domicile ou dans une salle spéciale.  
Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les désirs.

**MACHINES A COUDRE & A TRICOTER**  
De tous systèmes.  
HURTY-HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLITYPE.  
A des prix défiant toute concurrence.  
S'ADRESSER CHEZ  
**M. DRIFFORD**  
73, rue Ste-Elisabeth, Roanne.  
Seule agence des véritables machines HURTY-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

Cabinet dentaire  
DE 1<sup>er</sup>  
ORDRE  
**DONNEUX, DENTISTE**  
RUE Ste-Elisabeth  
76  
ROANNE

**CAFÉ-RESTAURANT RAMBERT**  
16, Rue de la Côte, 16  
Chambres à coucher pour Voyageurs  
TABLE D'HÔTE  
Dîners à la carte et à prix fixe  
CHOUCRROUTE AU JAMBON  
ESCARGOTS DE BOURGOGNE  
TOUS LES JOURS  
**PENSION BOURGEOISE**  
Service en Ville sur commande

**GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA**  
Place de l'Hôtel-de-Ville  
PRÈS LE THÉÂTRE  
**PÉROUSE**  
SUCESSEUR  
VIN de la CÔTE PREMIER CHOIX  
Liqueurs de Marque  
Les consommateurs sont assurés de trouver des consommations de premier choix.  
Roanne. — Grande Imprimerie Forézienne.  
Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

**TYPOGRAPHIE LITHOGRAPHIE**

**GRANDE IMPRIMERIE FORÉZIENNE**

6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6  
(EN FACE DE LA GARE)

Fêtes de Noces  
FACTURES  
CARTES DE VISITE et de Commerce ETC., ETC.

Spécialité d'AFFICHES pour THÉÂTRES, CONCERTS, etc.

Prospectus à Bon Marché dans les 24 Heures

Les Prospectus peuvent être pliés et mis sous-bandes à l'adresse de tous les clients ou de toutes les professions pour le département ou pour toute la France.

Billets de Naissance et de Mariage  
LETTRES DEUIL livrées dans les 2 heures ETC., ETC.

Bandes-Adresses à 2 francs le mille  
**ÉCONOMIE DE 20 POUR CENT**  
Catalogues et tous Travaux de Publicité

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Pour les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre. Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.